Boîtes d'archives et papier non acides

Pour vous permettre de conserver correctement vos documents, vous pouvez commander aux Archives de l'État des boîtes non acides.

Les Archives de l'État ont choisi des boîtes répondant à des critères de qualité très sévères et vous permettant de conserver vos documents à long terme:

- Les boîtes sont faites en carton non acide (PH 8.2) à réserve alcaline. Durée de conservation : 30 ans.
- Les boîtes sont résistantes à des déchirures, à des perforations et à l'humidité.

L'emballage dans lequel les boîtes sont livrées permet une manipulation et un stockage aisés.

Dans le tableau ci-dessous vous trouvez un aperçu des formats disponibles et leurs prix.

Tarifs

Format (intérieur) des boîtes d'archives (en mm)	Prix de vente par 50 pièces préemballées	Prix de vente par palette de 500 pièces en vrac
360x105x255	145 €	1.230 €
370x140x255	230 €	1.920 €
370x255x80	180 €	1.510 €
370x255x60	180 €	1.550 €
370x180x240	250 €	2.150 €
370x280x130	220 €	1.870 €
410x320x110	260 €	2.240 €
410x320x130	250 €	2.180 €
490x300x130	270 €	2.350 €
350x160x110	235 €	
920x650x10	700 €	
1205x872x10	1.040 €	

Format des feuilles de papier non acide (en mm)	Adaptés aux boites d'archives de dimensions suivantes (en mm)	Prix de vente pour 250 pièces
350x500	370x255	37
350x650	370x280	40
390x700	410x320	40
470x700	490x300	40

*= Prix indexés annuellement

Procédure de commande

Les commandes de boîtes d'archives et de papier non acide doivent être adressées à l'économat des Archives générales du Royaume. Coordonnées : Service Économat, rue de Ruysbroeck 2 – 1000 Bruxelles – economat@arch.be / 0470 88 38 77

Après la réception de votre commande, les Archives de l'État vous enverront une facture dans les meilleurs délais. Après le paiement, votre commande peut – à votre convenance – être enlevée à la rue de Ruysbroeck 2 – 1000 Bruxelles, ou elle peut être livrée (si vous l'avez signalé sur le bon de

commande) à votre adresse ou au dépôt, moyennant le paiement des frais de livraison. Ces frais sont fonction des tarifs de l'entreprise de transport en ne sont pas inclus dans le prix des articles. Les Archives de l'État ne sont pas soumises à la TVA.